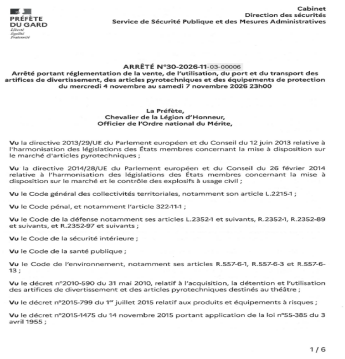


PRÉFÈTE DU GARD
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet
Direction des sécurités
Service de Sécurité Publique et des Mesures Administratives

ARRÊTÉ N°30-2026-11-03-00006
Arrêté portant réglementation de la vente, de l'utilisation, du port et du transport des artifices de divertissement, des articles pyrotechniques et des équipements de protection du mercredi 4 novembre au samedi 7 novembre 2026 23h00

La Préfète,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la directive 2013/29/UE du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques ;

Vu la directive 2014/28/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;

Vu le Code pénal, et notamment l'article 322-11-1 ;

Vu le Code de la défense notamment ses articles L.2352-1 et suivants, R.2352-1, R.2352-69 et suivants, et R.2352-97 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles R.557-6-1, R.557-6-3 et R.557-6-13 ;

Vu le décret n°2010-580 du 31 mai 2010, relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret n°2015-799 du 1er juillet 2015 relatif aux produits et équipements à risques ;

Vu le décret n°2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 ;

1 / 6

ARRETE PREFECTORAL

Description

AP PYRO DU 4 AU 7-11-26Télécharger

Récépissé de dépôt

Categorie

1. Arrêtés Préfectoraux

date créée
04/11/2026